

Les meilleures plate-formes juridiques pour les créateurs d'entreprise

Les sites Internet permettant de créer son entreprise en quelques clics se multiplient. Capital.fr a testé les cinq principales.

Apparue il y a quelques années, les plate-formes qui offrent aux créateurs d'entreprise la possibilité d'obtenir des documents administratifs et juridiques en ligne sont devenues monnaie courante. L'internaute remplit quelques champs (nom, adresse, capital, nombre d'associés, etc.) et le moteur du site adapte automatiquement le document à ses besoins (comptez une dizaine de minutes pour les statuts d'une SAS par exemple). Un gain de temps appréciable et à moindre frais car les prix de ces sites restent très abordables. Certains se chargent même d'effectuer les démarches administratives à la place de l'entrepreneur (hors dépôt du capital à la banque), ce qui lui permet de se consacrer à des activités essentielles.

Ces plate-formes ciblent avant tout les créateurs de TPE et les micros entrepreneurs. « Elles sont très utiles lorsqu'il s'agit de statuts standards, confirme Bruno Voyer, directeur du Réseau entreprendre en Bretagne. En revanche, dès que les entreprises sont un peu complexes, qu'elles comptent plusieurs associés et plusieurs salariés, il vaut mieux s'adresser à un vrai juriste ».

Nous avons testé les cinq principales plate-formes en nous mettant dans la peau d'un créateur qui dépose les statuts d'une société par action simplifiée (SAS) au capital de 6.000 euros lancée avec un associé. Résultats.

-iStatut : la mieux outillée

www.istatut.com/

Statuts : gratuits.

Enregistrement au tribunal de commerce (extrait Kbis) : 124,10 euros HT.

Annonce judiciaire légale : 248,33 euros HT.

Créé en 2011 par Akim Rezgui, un «serial entrepreneur», déçu d'avoir «brûlé tout son cash» en frais juridiques lors de la création de sa première société (la publicité dans les tables de bistros, c'était lui), ce site permet d'obtenir les statuts juridiques de son entreprise. Soit il les envoie gratuitement, et c'est à l'entrepreneur d'effectuer les démarches d'inscription et d'enregistrement. Soit un conseiller juridique prend en charge toute la partie administrative, et il faut alors payer 99 euros. L'extrait Kbis de la société est transmis dans les dix jours suivant la demande. La plate-forme propose aussi des services payants (facturation, domiciliation, réalisation de site web, etc.).

Le plus : le site dispose d'un logiciel pour aider à réaliser son business plan (comptez de 89 à 375 euros).

Le moins : pas d'autres documents juridiques proposés à part les statuts.

- Captain contrat : la plus chère

<https://captaincontrat.com/>

Statuts : 390 euros HT.

Annonce judiciaire et enregistrement : 300 euros HT.

Fondé en 2014 par deux frères, Philippe et Maxime Wagner, Captain contrat propose aux chefs d'entreprise un arsenal complet de 32 documents juridiques (des statuts aux contrats d'embauche en passant par le document d'augmentation du capital et le dépôt d'une marque). Les clients sont mis en relation avec l'un(e) des douze avocat(e)s partenaires de la plateforme qui les joint par téléphone avant de commencer la rédaction des documents commandés. Du coup, les statuts, édités sur mesure, se révèlent précis. Commandes envoyées dans les trois jours.

Le plus : documents rédigés par des avocats.

Le moins : les tarifs élevés.

- Legalstart : la mieux épaulée

www.legalstart.fr/creation-entreprise/

Statuts : 149 € HT.

Annonce et enregistrement : 300 € HT.

Mise en ligne en 2014 par Pierre Aïdan, avocat d'affaires inscrit aux barreaux de New York et de Paris, et par deux associés, cette plate-forme s'adresse aux dirigeants des TPE et des petites PME. Elle leur propose 40 documents (tous vendus à des prix différents) rédigés par des juristes, depuis le dépôt des statuts (à partir de 149 euros) jusqu'à l'approbation des comptes de la société (199 euros). Et elle référence une trentaine d'avocats partenaires spécialisés dans quatorze domaines différents du droit.

Le plus : la formule « Premium express » (549 euros HT) donne accès à un logiciel de facturation.

Le moins : pas de tarifs préférentiels négociés avec les avocats.

- Legalife : la plus intéressante financièrement

<https://www.legalife.fr/>

Tarif : par abonnement, de 24,42 à 29,92 euros HT / mois.

Kbis et annonce légale : non disponibles.

Legalife vise les dirigeants de TPE ayant un besoin fréquent et régulier de conseils juridiques. C'est en effet la seule plate-forme qui propose un abonnement. Celui-ci comprend l'accès à une trentaine de documents, des statuts de société aux lettres de réclamation aux fournisseurs, en passant par les attestations de stage. Elle offre aussi une demi-heure d'entretien téléphonique par mois avec un avocat spécialisé. Au-delà de cette durée, elle propose des honoraires négociés à moins 50%. Financièrement, la plus intéressante de notre sélection même si elle ne prend pas en charge les démarches administratives. Nouvelle version du site prévue début avril.

Le plus : possibilité d'utiliser une signature en ligne et des envois en recommandés électroniques.

Le moins : un nombre d'avocats partenaires encore restreint (10).

- Légal Acte : la mieux renseignée

<http://www.legalacte.fr/>

Statuts : 85 euros HT.

Kbis et annonce légale : non disponibles.

Véritable plate-forme juridique de documents dématérialisés, Legalacte propose quelque 1.200 formulaires dans des domaines aussi divers que le droit des sociétés, le droit commercial, le droit du travail. Certains sont gratuits et servent de produits d'appel (le formulaire M0 de déclaration d'une SARL par exemple), les autres sont payants et rédigés par une équipe de seize juristes et avocats spécialisés. Il vous en coûtera, par exemple, 85 euros HT pour obtenir les statuts sur-mesure de votre SAS et 30 euros HT pour un document de cession des actions. Le site ne propose que la rédaction de documents : toutes les démarches administratives restent à votre charge.

Le plus : la richesse et la variété des documents proposés.

Le moins : démarches administratives non prises en charge.

Sébastien Pierrot

© Capital.fr

